

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/066

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

**Date de la Convocation**

29/11/22

**Date d'Affichage**

13/12/22

**Objet de la Délibération**

**Demande de subvention  
départementale au titre des  
amendes de police 2023.**

L' an deux mille vingt-deux, le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

**Absents :** M. LOUBEAU, Mme RANCHET  
Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE  
Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY  
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE  
M MARC procuration M JUMEL  
Mme EVEN procuration à Mme PADRA  
M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH  
M. SARICA procuration à Mme VITRICE  
M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX  
**Secrétaire :** M. AITA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'amende de police pour 2023 concernant l'acquisition de deux radars pédagogiques mobiles.

Il propose en conséquence de solliciter l'inscription de ce projet d'amende de police, dont le coût est estimé à 4 320,98 € H.T., au programme de voirie 2023 du Département afin d'obtenir une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande l'inscription de ces travaux au titre des Amendes de Police du Programme Départemental 2023,
- Précise que le montant est estimé à 4 320,98 € H.T.,
- Autorise M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer la convention cadre se rapportant à ce dossier et tout autre document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
Christophe Tountevich

